



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

***Réunion annuelle du Groupe consultatif sur le
projet de registre nord-américain
des rejets et des transferts de polluants (RRTP)***

et

***IV^e atelier sur la mise en œuvre du Registro de Emisiones y
Transferencia de Contaminantes (RETC) dans les sphères de
compétence fédérales***

***Monterrey (Nuevo León), Mexique
17 et 18 octobre 2005***

**Sommaire de la réunion, réponse aux observations
et orientations proposées pour le rapport
*À l'heure des comptes 2004***

Pour tout complément d'information sur le projet de RRTP nord-américain :

Keith Chanon
Gestionnaire, Programme de registre des rejets et des transferts de polluants
Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec), Canada H2Y 1N9
Téléphone : (514) 350-4300
Télécopieur : (514) 350-4314
Courriel : kchanon@cec.org
www.cec.org
www.cec.org/takingstock/

SOMMAIRE DE LA RÉUNION CONSULTATIVE, ATELIER SUR LE RETC, RÉPONSE AUX OBSERVATIONS ET ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE RAPPORT À L'HEURE DES COMPTES 2004 SUR LES REJETS ET LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN AMÉRIQUE DU NORD

Monterrey (Nuevo León), Mexique, les 17 et 18 octobre 2005

1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a organisé de concert avec le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique) une réunion publique à Monterrey (Nuevo León), au Mexique, pour favoriser l'échange d'idées et obtenir l'avis des intéressés sur la mise en œuvre du RETC mexicain et sur l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 2004*. Publié dans le cadre d'une série annuelle, ce rapport analyse les données publiquement accessibles de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, du *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et, lorsque c'est possible, du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre des émissions et des transferts de contaminants) du Mexique.

Une centaine de représentants du milieu universitaire, de groupes non gouvernementaux, d'associations industrielles et des pouvoirs publics du Canada, du Mexique et des États-Unis ont assisté à la réunion. La liste des participants est jointe à l'annexe A. Avant la réunion, on avait distribué un document d'information intitulé *Consultations for the Taking Stock 2004 Report on North American Pollutant Releases and Transfers* (Consultations sur le rapport *À l'heure des comptes 2004* concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord). On peut consulter ce document sur le site Web de la CCE, www.cec.org, ou l'obtenir sur demande.

Le présent document récapitule les discussions tenues dans le cadre de la réunion publique sur l'évolution des RRTP des trois pays, les possibilités liées à la mise en œuvre du RETC au Mexique et les possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2004*. Il décrit également les orientations proposées pour *À l'heure des comptes 2004*.

La CCE n'a reçu aucune observation écrite à la suite de la réunion. Elle remercie les membres du Groupe consultatif pour leurs observations et leurs suggestions, ainsi que pour leur participation soutenue à l'élaboration des rapports *À l'heure des comptes* et à la réalisation du projet de RRTP de la CCE. Les observations sur les rapports de la série *À l'heure des comptes* sont accueillies en tout temps.

2. Sommaire de la réunion

William Kennedy, directeur exécutif de la CCE, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a annoncé la publication du plan d'action trilatéral de la CCE intitulé *Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord* (consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse : www.cec.org/files/PDF/POLLUTANTS/PRTR-ActionPlan-2005_fr.pdf). Ce document indique les domaines dans lesquels les trois gouvernements collaborent en vue d'améliorer la

comparabilité des trois RRTP nationaux. L'objectif est de faire en sorte que les trois systèmes nationaux travaillent ensemble afin de dresser un tableau des rejets et des transferts de substances chimiques à l'échelle nord-américaine.

Adrian Vasquez Galvez, sous-ministre de la Protection de l'environnement au Semarnat, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son ministre et a exprimé son appui au processus du RETC. Il a fait état des progrès accomplis depuis dix ans au Mexique, avec la mise en place de règlements sur le RETC, les déchets dangereux, l'air, les espèces sauvages et l'évaluation des incidences environnementales. Ses objectifs sont de conclure dès que possible des ententes avec des États mexicains additionnels sur la mise en œuvre du RETC, et d'accroître le renforcement des capacités en ce qui concerne le RETC. Emilio Rancel Woodyear, directeur général de l'organisme de protection de l'environnement et des ressources naturelles de l'État du Nuevo León, a souligné les progrès considérables que cet État a accomplis dans la mise en œuvre du RETC, avec la publication d'une loi sur l'environnement le 13 septembre 2005 et la mise sur pied d'un service consacré à la mise en œuvre du RETC. Le Nuevo León travaille également avec la municipalité de Monterrey en ce qui concerne le RETC.

Keith Chanon, gestionnaire du programme de RRTP de la CCE, a fait le point sur le programme et en a notamment décrit les activités actuelles et les priorités futures (la présentation de M. Chanon est consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse : www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=1862). Les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* brossent un tableau des rejets et des transferts de substances chimiques à l'échelle nord-américaine. Ils utilisent à cette fin des ensembles de données appariées sur des substances chimiques et des secteurs d'activité communs au TRI et à l'INRP. Les données compilées par le RETC mexicain seront incorporées dans les rapports futurs de la série. Le rapport *À l'heure des comptes 2002* analyse plus de 200 substances chimiques, présente les tendances sur huit ans et contient des données sur les substances toxiques, biocumulatives et persistantes et sur les polluants atmosphériques courants. En outre, les utilisateurs peuvent faire des recherches personnalisées dans les bases de données appariées à l'aide de l'outil *À l'heure des comptes en ligne*, à l'adresse : www.cec.org/takingstock/.

Au printemps 2004, on a publié une ébauche de rapport sur les données des RRTP et la santé des enfants afin de recueillir des observations. Plus de 25 observations ont été reçues et un groupe d'experts scientifiques a procédé à un examen du rapport à l'automne 2004. La publication du rapport révisé, qui présente des données pour l'année 2002, est prévue pour le printemps 2006.

Le rapport *À l'heure des comptes 2003* est en voie d'élaboration et sa publication est prévue pour le printemps 2006. Il contiendra une analyse du secteur des cimenteries.

Le rapport *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et les mesures disponibles* sera publié en janvier 2006.

3. Mise à jour sur les RRTP des trois pays

3.1 Mise à jour sur le *Toxics Release Inventory* (TRI) des États-Unis

John Dombrowski, chef du programme du TRI à l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), a passé en revue les éléments suivants :

- Le TRI rend obligatoire la déclaration d'environ 650 substances chimiques par 23 000 établissements, soit un total de près de 100 000 déclarations de rejets ou transferts de substances chimiques. Le TRI a évolué depuis sa création en 1998 et le nombre de substances chimiques et de secteurs d'activité visés s'est accru. La liste des substances visées peut être modifiée à la suite d'une pétition demandant une modification réglementaire.
- Le TRI compte deux principaux formulaires de déclaration : le formulaire R et le formulaire A.
- Les déclarations au TRI doivent être transmises au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année au moyen du système d'échange de données informatisées de l'EPA.
- La version électronique des données compilées est publiée en novembre; la brochure présentant une vue d'ensemble des données, des tables de données et d'autres éléments d'information est publiée en mai ou juin de l'année suivante.
- Le TRI fournit divers outils aux établissements déclarants : des guides de déclaration en fonction du secteur ou de la substance, un logiciel de déclaration appelé TRI-ME (qui est en train de devenir davantage une application Web), des services d'aide téléphonique et des personnes-ressources dans les États.
- Les établissements peuvent maintenant analyser les tendances dans leurs propres données avant de présenter celles-ci.
- L'EPA a entrepris avec succès, en collaboration avec quatre États, un projet pilote dans le cadre duquel les données déclarées au TRI sont maintenant communiquées directement au gouvernement fédéral, et celui-ci les transmet ensuite aux États (par opposition au système actuel qui oblige les établissements à transmettre leurs données tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement de l'État).
- Les données du TRI sont consultables sur le site Web suivant : <www.epa.gov/triexplorer>.
- Un document décrivant tous les modes d'utilisation des données du TRI est également publié sur le site Web du TRI.
- Un projet de règlement visant à étendre la portée de la collecte d'information sur les dioxines et les furanes et, notamment, à obtenir des données exprimées en équivalents de toxicité (ET) fait l'objet d'un examen additionnel.
- L'EPA examine aussi des moyens d'alléger la tâche des établissements déclarants. On a apporté au formulaire R du TRI des changements qui ont eu pour effet de supprimer certaines données, de simplifier d'autres éléments de données et, dans certains cas, de réduire les chevauchements de données. Des modifications au formulaire A ont été proposées; la période de commentaires prendra fin en décembre 2005.
- L'EPA a également avisé le Congrès, conformément à la loi, qu'elle prévoit entreprendre l'élaboration d'un règlement visant à réduire la fréquence des déclarations au TRI. Par suite de ce règlement, il se pourrait que les établissements transmettent leurs déclarations tous les deux ans au lieu de tous les ans. On travaille actuellement à l'élaboration détaillée du projet et les intéressés seront ensuite consultés.

Les participants à la réunion ont posé des questions sur les propositions concernant l'allègement de la tâche et ont été dirigés vers le processus de sollicitation de commentaires de l'EPA.

Pour plus de renseignements, voir le site Web du TRI, <www.epa.gov/tri>, ou l'outil TRI Explorer, <www.epa.gov/triexplorer>. On peut aussi communiquer avec l'équipe de soutien des utilisateurs du TRI, au 1 (800) 424-9346 aux États-Unis ou au +1 (202) 260-1531 ailleurs dans le monde, ou s'adresser à Larry Reisman (reisman.larry@epa.gov) ou à Michelle Price (price.michelle@epa.gov).

3.2 Mise à jour sur l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada

Ed Piché, directeur de la Direction de la surveillance environnementale du ministère de l'Environnement de l'Ontario, a donné un aperçu du programme de surveillance de la qualité de l'air en Ontario et des mesures prises pour harmoniser ce programme avec l'INRP. Dans le cadre du programme ontarien, on a implanté graduellement la déclaration des rejets dans l'air de polluants atmosphériques courants, de gaz à effet de serre et de substances toxiques effectués par les principales sources industrielles à compter de 2001, et de ceux effectués par les autres sources à compter de 2002. Les deux programmes ont mis en commun les éléments suivants : le format électronique, le logiciel de déclaration des émissions, les séances de formation et le service d'aide téléphonique. Les deux gouvernements travaillent à éliminer les différences restantes entre le programme de l'Ontario et l'INRP.

François Lavallée, chef du programme de l'INRP à Environnement Canada, a passé en revue les éléments suivants :

- L'INRP a travaillé avec les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique afin d'harmoniser les systèmes de déclaration de données sur l'environnement. Les mécanismes et les activités sont légèrement différents d'une province à l'autre.
- L'INRP a mis en place un « Guichet unique pour les déclarations nationales sur l'environnement » que la plupart des établissements utilisent pour transmettre en version électronique leurs déclarations sur les rejets et transferts.
- L'INRP a pris de l'expansion au fil des ans, notamment depuis la création d'un mécanisme multilatéral de concertation destiné à conseiller le Ministre. En 1995, 1 791 établissements avaient transmis des déclarations sur 176 substances; aujourd'hui, l'INRP vise 8 425 établissements et 323 substances.
- L'INRP a restructuré sa méthode de classification en quatre catégories : rejets, élimination finale, transferts hors site pour traitement avant l'élimination et recyclage/récupération d'énergie. Les rejets comprennent les rejets dans l'air et dans l'eau ainsi que les déversements, fuites et autres rejets sur le sol. L'élimination finale est subdivisée en deux catégories : l'élimination sur place (enfouissement, épandage, injection souterraine) et l'élimination hors site (enfouissement, épandage, injection souterraine et stockage). Les transferts hors site pour traitement englobent le traitement physique, chimique et biologique, l'incinération et les transferts à l'égout. Le recyclage comprend les activités de récupération d'énergie et de recyclage.
- Les discussions futures porteront notamment sur l'ajout des hydrocarbures polycycliques aromatiques et l'examen de l'exemption accordée au secteur minier en matière de déclaration.

Pour plus de renseignements, voir le site Web du ministère de l'Environnement de l'Ontario (www.ene.gov.on) et le site Web de l'INRP (www.ec.gc.ca/pdb/npri), ou communiquer avec le bureau de l'INRP d'Environnement Canada, par téléphone au +1 (819) 953-1656 ou par courriel à NPRI@ec.gc.ca.

3.3 Mise à jour sur le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC) du Mexique

Maricruz Rodriguez Gallegos, du Bureau de la gestion de la qualité de l'air et du RETC, *Directora de Registros y Licencias*, Semarnat, a fait le point sur les activités en cours au Mexique en ce qui concerne le RETC.

En décembre 2001, le Mexique a révisé la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement) en vue d'instaurer un mécanisme de déclaration obligatoire visant l'ensemble du *Cedula de Operación Anual* (COA, Certificat annuel d'exploitation), y compris la section V où certaines substances chimiques sont déclarées et qui s'apparente à l'INRP et au TRI. Le COA est un système intégré qui oblige les établissements à déclarer leur consommation d'eau et d'énergie, leurs pratiques de gestion des déchets dangereux, leurs émissions de polluants atmosphériques courants et de gaz à effet de serre, ainsi que leurs rejets et transferts de certaines substances chimiques toxiques. Les industries devront présenter leurs déclarations aux autorités dont elles relèvent : fédérales, étatiques ou locales. Le système fera donc intervenir les trois ordres de gouvernement.

Auparavant, les industries relevant de la compétence fédérale produisaient volontairement des déclarations basées sur la norme NMX-118-SCFI-2001, qui comporte une liste de 104 substances chimiques et ne prescrit pas de seuils de déclaration. On se servira des données recueillies sous le régime de la norme NMX pour réviser la liste des substances et fixer des seuils de déclaration en vue de l'adoption d'une *Norma Oficial Mexicana* (NOM, Norme officielle mexicaine). La mise au point d'un logiciel de déclaration est aussi en cours.

En juin 2004, un règlement instituant la déclaration obligatoire a été publié. M^{me} Gallegos a passé en revue les dispositions du règlement en indiquant quelles industries sont tenues de produire des déclarations et comment l'information doit être présentée et traitée. Selon les premières estimations, entre 2 500 et 3 000 établissements appartenant aux onze secteurs d'activité de compétence fédérale devront transmettre des déclarations au gouvernement fédéral. Si l'on inclut les établissements qui doivent déclarer sous le régime du COA la quantité de déchets dangereux qu'ils produisent, entre 15 000 et 20 000 autres établissements s'ajouteront à ce nombre. Environ 20 000 autres établissements dans les secteurs de compétence étatique, tels que l'alimentation et les services, devront transmettre des déclarations aux gouvernements des États.

Le bureau du RETC travaille en collaboration avec les États pour mettre en place le système de déclaration aux échelons national et étatique. Quinze ententes de coordination ont été conclues entre des États et le gouvernement fédéral pour préciser les rôles, l'information commune et les mécanismes de communication. Les autorités étatiques détermineront quels secteurs industriels de compétence étatique ou municipale seront tenus de produire des déclarations. Actuellement, 13 municipalités où l'on trouve les plus fortes concentrations d'activités industrielles participent déjà au processus (le Mexique compte 32 États et environ 2 500 municipalités). Dix États ont publié leur cadre législatif. Les États recueilleront l'information et la transmettront au gouvernement fédéral, qui compilera ensuite les données dans un rapport national. Quatre États ont commencé à recueillir des données. L'Aguascalientes a déjà recueilli des données sous forme électronique pour les années 2001, 2002 et 2003.

La réglementation et le nouveau formulaire ont été mis au point au printemps de 2005; par conséquent, l'année 2004 sera la première année de déclaration obligatoire au RETC. On est en train d'élaborer un manuel et une brochure indiquant la marche à suivre et une section « Questions fréquemment posées » a été intégrée au site Web. Deux publications sont prévues : l'une pour les données fédérales et l'autre pour les données fédérales et étatiques. Une version électronique du formulaire de déclaration a été transmise aux États afin qu'ils puissent éventuellement l'utiliser. M^{me} Gallegos a décrit l'état d'avancement des activités de mise en œuvre dans certains des États, dont les suivants : Nuevo León, District fédéral, État de Mexico, Guanajuato, Durango et Veracruz.

En réponse à une question sur le nombre d'établissements qui relèvent de la compétence fédérale, M^{me} Gallegos a indiqué que 2 675 établissements détiennent un COA qui doit être renouvelé tous les ans. Plusieurs participants ont signalé que l'industrie reçoit des directives contradictoires du gouvernement fédéral et des gouvernements étatiques, que l'industrie préférerait l'adoption d'un formulaire de déclaration unique et que les collectivités s'intéressent aux renseignements recueillis par le RETC. Certains participants se sont montrés irrités du fait que la mise en œuvre du RETC soit si longue et ont souligné qu'il y a onze ans, la Proposition nationale visait 177 substances chimiques et établissait des critères clairs de sélection des substances. À présent, la liste de 104 substances fait abstraction de certains produits chimiques très répandus comme le toluène. M^{me} Gallegos a indiqué que cette liste de 104 substances constitue un compromis permettant la mise en route du système et que l'on prévoit ajouter des substances à la liste par l'intermédiaire du processus de NOM.

Pour plus de renseignements sur le RETC, voir <www.semarnat.gob.mx> ou communiquer avec Maricruz Rodriguez Gallegos, par courriel à <mrgallegos@semarnat.gob.mx> ou par téléphone au +55 5 624 3389.

4. Collaboration entre les gouvernements et les intéressés en vue de soutenir la mise en œuvre des RRTP

4.1 Contribution de la société civile aux RRTP mexicains : Maite Cortes, *Colectivo Ecologista*, et Marisa Jacott, Greenpeace

Onze ONG ont collaboré dans le passé à la mise au point du RETC au Mexique. En dépit d'une certaine évolution, on s'attendait à ce que des progrès beaucoup plus considérables soient accomplis. L'attente la plus importante concerne la publication de la première série de données nationales à déclaration obligatoire du RETC, en décembre 2005. D'après un sondage effectué auprès d'ONG ayant pris part à l'élaboration du RETC, les ONG ont fait état de sept sujets de préoccupation : la publication des données du RETC dans les délais voulus d'ici décembre 2005; l'adoption d'une NOM dont la liste de substances chimiques tiendra compte des émissions au Mexique et qui établira des seuils de déclaration adéquats pour les substances; l'établissement de seuils basés sur le critère de la « quantité fabriquée, traitée ou utilisée d'une autre manière » et non sur la quantité rejetée; la définition d'un mécanisme permettant l'intégration des ONG aux travaux de mise au point du RETC; l'augmentation du soutien financier accordé aux ONG dans le cadre du processus du RETC; la formation continue aux fins de la diffusion des données du RETC; la suppression des doubles seuils de déclaration (l'un basé sur la quantité rejetée et l'autre, sur la quantité fabriquée, traitée ou utilisée d'une autre manière); inciter le Mexique à faire sa contribution financière à la CCE.

Les ONG concentrent leur attention sur certains secteurs : pétrochimie, fabrication de ciment, pesticides, fabrication de papier, fabrication d'acier, centrales électriques, traitement des déchets dangereux, incinérateurs brûlant des déchets. Il faudra accomplir davantage de progrès dans la mise au point des RETC à l'échelon étatique, en veillant à ce que le programme bénéficie d'un soutien gouvernemental suffisant, en assurant la comparabilité des R RTP des trois pays et en poursuivant l'application du plan d'action régional de la CCE relatif aux dioxines et aux furanes. Maite Cortes a également mentionné que l'on continue à avoir besoin d'un renforcement des capacités, ainsi que des ateliers et programmes de formation antérieurs parrainés par les ONG.

4.2 Contribution du milieu universitaire au R RTP mexicain : Ruth Reyna, ITESM

Ruth Reyna a présenté une analyse des données du COA (pour 1999, 2000 et 2001) et du RETC (pour 1999, 2000 et 2002). La plupart des établissements qui ont fait des déclarations à la fois au COA et au RETC appartiennent à l'industrie chimique. Dans le cas du COA, les principaux secteurs déclarants étaient les suivants : métallurgie, métaux de première fusion, automobile, pétrole et pétrochimie. Dans le cas du RETC, il s'agissait des suivants : fabrication de papier, pétrole et pétrochimie, automobile. M^{me} Reyna a signalé que, dans une large mesure, les données se prêtaient mal aux comparaisons et présentaient un fort degré de variabilité et d'incertitude. Chaque secteur déclarait l'information différemment et il était donc très difficile de normaliser les données. Elle a souligné la nécessité d'assurer la qualité des données et de valider l'information. Environ la moitié des établissements ont déclaré des émissions atmosphériques. Pour plus de renseignements, voir la présentation M^{me} Reyna affichée sur le site Web de la CCE (www.cec.org).

5. Expérience de l'industrie à l'égard des données des R RTP

5.1 Utilisation des données des R RTP pour surveiller et réduire les rejets de substances chimiques : Duncan Noble, Five Winds Consulting pour Interface Inc.

Duncan Noble a décrit les efforts déployés en matière de durabilité par la société de fabrication de tapis Interface Inc., située à Belleville (Ontario), au Canada (<www.interfacesustainability.com>). Interface a accru son nombre d'employés, sa production et ses exportations tout en réduisant simultanément ses déchets ainsi que sa consommation d'énergie et d'eau. Grâce à la modification de ses procédés et à des activités de prévention de la pollution, elle a radicalement réduit ses émissions de substances toxiques et est à présent un établissement sans effluent. Pour plus de renseignements, voir la présentation de M. Noble affichée sur le site Web de la CCE (www.cec.org).

5.2 La collecte et la communication des données — un facteur de succès dans la réduction des rejets : Tacy Napolillo, Sécurité, santé et environnement, DuPont (États-Unis), et Arturo Pedraza, DuPont (Mexique)

Tacy Napolillo a décrit le système de communication de données par Internet adopté par DuPont pour faire le suivi des émissions, amalgamer l'information et présenter des données sur l'environnement ventilées selon l'établissement et le secteur d'activité et pour la compagnie dans son ensemble, pays par pays. Le plan environnemental général énonce les orientations

adoptées à l'échelle mondiale par la compagnie, de même que certains objectifs environnementaux précis. Par exemple, les objectifs consistent à maintenir la consommation d'énergie constante, à réduire de 65 % les émissions de gaz à effet de serre, à réduire de 60 % les émissions atmosphériques de substances toxiques par rapport aux niveaux de 1990–2000 et à réduire de 90 % les rejets déclarés au TRI durant la période 2000–2010. Ces objectifs ont été établis alors même que la production grimpait de 35 % entre 1990 et 2003. Les divers établissements de DuPont choisissent leurs propres méthodes pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle de l'entreprise entière. M^{me} Napolillo a démontré comment le système était en mesure de guider la prise de décisions en permettant de déterminer les moyens de réduire les émissions, de prévoir les effets d'une modification sur les émissions futures et de ventiler les émissions en fonction de la source afin de déceler les procédés à améliorer. Le représentant de DuPont (Mexique) a indiqué que la société peut utiliser la base de données et les renseignements inclus dans le plan environnemental général pour remplir le formulaire du COA et aussi pour guider le choix des mesures à prendre. Pour plus de renseignements, voir la présentation de DuPont (www.cec.org).

5.3 Prévention de la pollution — les liens entre les données des RRTP et les programmes complémentaires : Octavio Valdivia, gestionnaire, Sécurité industrielle et développement environnemental, Grupo CYDSA (Mexique)

Octavio Valdivia a décrit différents systèmes de gestion de l'environnement (SGE), dont le système ISO 14001, le programme Gestion responsable et le programme mexicain de certification des industries propres. Les SGE procurent d'importants avantages à une entreprise, notamment : l'amélioration des plans d'intervention d'urgence, la compréhension des processus et des points d'émission, la formation des employés, la réduction des pertes de produits attribuables aux déversements accidentels et aux émissions et l'amélioration de la sécurité. L'intégration des différents systèmes est un facteur déterminant de l'efficacité de la gestion de l'environnement. Les SGE peuvent aussi contribuer à transformer la culture des entreprises. Pour plus de renseignements, voir la présentation (www.cec.org).

6. Stratégies de diffusion

6.1 Étude sur les outils de diffusion d'information dans la collectivité utilisés par l'industrie : Keith Chanon, CCE

Keith Chanon a présenté le résumé d'une étude sur les divers outils utilisés par 16 entreprises pour communiquer avec la collectivité. L'étude a été effectuée par la CCE avec l'aide de Marisol Romero. En général, les entreprises interrogées ont constaté que plus elles communiquaient d'information sur leurs activités, ainsi que sur leur utilisation et leurs rejets de produits chimiques, aux collectivités avoisinantes, plus un climat de confiance s'établissait. Les mécanismes employés pour communiquer avec la collectivité comprenaient des journées portes ouvertes, des bulletins, des rapports et des groupes consultatifs de citoyens. Pour plus de renseignements, voir <www.cec.org>.

6.2 Diffusion d'information auprès des médias — l'expérience de la CCE avec À l'heure des comptes et les stratégies pratiques de collaboration avec les médias : Evan Lloyd, CCE

Evan Lloyd a indiqué que la sensibilisation active de la collectivité est synonyme de bonnes relations avec les médias. Souvent, les journalistes s'intéressent à deux types différents de

reportages en ce qui concerne les rapports *À l'heure des comptes* : des reportages généraux décrivant l'ensemble des conclusions, des tendances et des changements, et des reportages ciblés portant sur un établissement ou sur une collectivité en particulier. Les journalistes demandent toujours : « Et après? » Il peut être difficile de répondre à cette question dans le cas des données des RRTP, car celles-ci ne fournissent pas d'indications sur les risques, l'exposition, la santé ou les répercussions sur l'environnement. Fréquemment, les ONG font les liens entre les données et de tels aspects et classent les établissements par rang, même si l'organisme gouvernemental ne le fait pas. M. Lloyd a précisé que l'organisme doit être bien préparé avant la publication du rapport ou des données, commencer à sensibiliser les médias à l'avance, déterminer quels sont les journalistes clés et les informer, faire une présentation claire et n'épargner aucun effort pour fournir l'information contextuelle manquante et faire appel à des experts afin d'assurer la mise en contexte des données. Souvent, les médias ont des réserves face à la complexité des données des RRTP et sont à la recherche d'une nouvelle ou d'un message plus simples.

Durant la discussion, des participants ont signalé que les médias sont souvent à l'affût de nouvelles sensationnelles, qu'ils sont susceptibles de mettre les bonnes et les mauvaises entreprises dans le même sac, et qu'ils ne mettent pas l'accent sur les nouvelles positives. Certains étaient d'avis qu'une nouvelle sensationnelle peut être une bonne chose, car elle attire l'attention et force les citoyens à réfléchir aux problèmes environnementaux et aux mesures à prendre pour les résoudre. Les ONG mexicaines ont indiqué qu'elles avaient déjà organisé des ateliers de sensibilisation des médias, qu'elles avaient une stratégie médiatique et qu'elles souhaitaient redonner ces ateliers, sous réserve de l'obtention de fonds.

Deuxième jour : mardi 18 octobre 2005

7. Groupes de discussion : collaboration entre les pays et les secteurs

Le mardi 18 octobre 2005, les participants à la réunion ont été divisés en quatre groupes. Chaque groupe a discuté de la même série de thèmes : 1) les possibilités de collaboration de l'industrie, des ONG et des gouvernements; 2) la communication d'information technique aux citoyens et aux médias; 3) la détermination des besoins liés à la mise en œuvre du RETC mexicain et des possibilités de coopération transfrontalière. Les animateurs des groupes ont indiqué que les débats avaient été animés et que beaucoup d'idées avaient été lancées. Voir, à l'annexe B, les résumés des travaux des groupes de discussion qui ont été présentés l'après-midi même en plénière. Voici les recommandations faites par les groupes de discussion à l'égard de chaque thème étudié.

7.1 Possibilités de collaboration de l'industrie, des ONG et des gouvernements

- Renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle qui existent déjà (au lieu d'en créer de nouveaux)
- Besoin d'un groupe consultatif
 - Besoin de comités chargés de questions précises; chaque comité devrait compter des représentants des gouvernements, de l'industrie et des ONG
 - Fournir des documents d'information avant les réunions, tenir des réunions à intervalles réguliers, transmettre les procès-verbaux des réunions
 - Fixer des objectifs à moyen et à long terme

- Assurer la participation des ONG à la gestion publique de l'environnement
- Groupes sectoriels à des fins de discussion et d'analyse
 - Déterminer les meilleures pratiques au Mexique et dans d'autres pays, les adapter et les appliquer au Mexique
 - Travailler avec les entreprises qui ont déjà manifesté un ferme engagement vis-à-vis de l'environnement
 - Partager les expériences fructueuses de collaboration
- Besoin de tribunes étatiques et régionales
 - Les États devraient mettre en place un meilleur mécanisme de communication entre eux
 - Mobiliser les administrations municipales en vue de promouvoir la sensibilisation de l'industrie et des collectivités
 - Encourager les États et autres intéressés à proposer des substances chimiques additionnelles devant être soumises au processus de NOM
- Semarnat
 - Tenir à jour l'information publiée sur Internet
 - Établir un répertoire des entreprises (aux échelons fédéral/étatique/municipal) et dresser une liste des substances qui devront probablement être déclarées au RETC à titre de guide pour les entreprises
 - Le Semarnat devrait faire le relevé de la réglementation actuelle dans les États afin d'encourager tous les États à mettre un RETC en place
 - Le Semarnat devrait clarifier les rôles aux échelons fédéral/étatique/municipal
 - Élaboration d'une entente instituant un guichet unique pour les déclarations aux organismes fédéral/étatiques/municipaux (formulaire harmonisé et annexe permettant de personnaliser les déclarations)
 - Élaborer un guide indiquant comment remplir les formulaires
 - Fournir une ligne d'aide téléphonique
 - Fournir une rétroaction si les déclarations ne sont pas remplies correctement

7.2 Communication d'information technique aux citoyens et aux médias

- Rôle du Semarnat
 - Définir le public cible
 - Déterminer les besoins en information et, à partir de cela, déterminer les mécanismes de communication (ils peuvent être différents d'un secteur à l'autre)
 - Mettre le message à l'essai auprès de différents groupes et l'adapter en fonction de ceux-ci
 - Chaque secteur a la responsabilité de diffuser l'information
 - Liens avec des pages Web donnant de l'information
 - Recueillir des commentaires sur le site Web et sur l'information
 - Établir un mécanisme de coordination pour l'organisation d'ateliers et de conférences avant la publication de la première série de données du RETC
 - Étoffer le programme d'éducation environnementale à l'intention des journalistes mis en œuvre par le *Centro de Educación y Capacitación para el Desarrollo Sustentable* (Cecadesu, Centre d'éducation et de formation pour le développement durable)
 - Besoin d'un guide des citoyens destiné au grand public
 - Utilisation des travaux déjà effectués par les ONG
- Rôle de la CCE
 - Aider à mettre en commun l'expérience et le savoir-faire acquis dans d'autres pays et par d'autres groupes

- Fournir des exemples de déclarations faites par des entreprises
- Rôle des ONG
 - Publier le matériel de formation déjà élaboré
 - Travailler auprès des collectivités pour expliquer le RETC
 - Envisager la poursuite des ateliers de formation
- Rôle du milieu universitaire
 - Mobiliser le milieu universitaire, à titre de tiers de confiance, pour la mise en contexte des données du RETC
 - Assurer la participation active du milieu universitaire à l'intégration et à la diffusion de l'information
- Rôle des entreprises
 - Faire appel aux employés pour diffuser l'information dans les collectivités
 - Recourir à des équipes d'employés pour la mise en œuvre du RETC et la détermination des activités de prévention de la pollution
 - Les entreprises doivent organiser des journées portes ouvertes et parrainer des activités dans les collectivités
 - Les entreprises doivent travailler avec leur association industrielle respective pour communiquer l'information sur le RETC
 - Avant la publication des données du RETC, publiciser les objectifs environnementaux, les activités de prévention de la pollution
 - Activités d'éducation dans les écoles
 - Se servir des industries propres comme exemples pour promouvoir des modèles à suivre

7.3 Détermination des besoins liés à la mise en œuvre du RETC mexicain et des possibilités de coopération transfrontalière

- Gouvernements
 - Assurer un cadre législatif uniforme à l'échelle nationale
 - Constituer une base de données nationale sur les coefficients d'émission à partir des nombreuses études menées dans les États
 - Dispenser une formation de base sur l'utilisation des ordinateurs, les exigences de déclaration, les buts et les avantages du RETC
 - Élaborer des mesures incitatives et dissuasives afin d'assurer la participation de l'industrie au RETC
 - Chercher à obtenir de l'industrie qu'elle s'engage à apporter des améliorations en se fondant sur les données du RRTP
 - Assurer un financement et fournir de l'information dans le cas des industries localisées
 - Organiser des ateliers techniques additionnels sur la façon de remplir le COA
- Participation de différentes organisations
 - La CCE devrait soutenir des tribunes sectorielles axées sur les pratiques exemplaires et l'échange d'information
 - Le Semarnat devrait envoyer une lettre aux associations industrielles des États-Unis et du Canada pour leur demander de solliciter auprès de leurs homologues mexicains un engagement à participer
 - Mobiliser les sociétés multinationales pour aider les filiales mexicaines, et les filiales mexicaines pour aider leurs fournisseurs
 - Les associations industrielles nationales devraient coordonner leurs activités à l'échelle des trois pays

- Partager les leçons tirées de l'expérience et les pratiques exemplaires par l'intermédiaire des associations industrielles
- Rechercher les guides disponibles aux États-Unis, au Canada, à l'OCDE ou ailleurs, et les adapter
- La CCE devrait fournir des exemples de guides techniques, de communiqués de presse, de listes de substances chimiques, etc., en provenance d'autres pays

8. Possibilités pour *À l'heure des comptes 2004*

8.1 Discussion sur les tendances clés des rapports *À l'heure des comptes*

Catherine Miller, du *Hampshire Research Institute*, a présenté un résumé du rapport *À l'heure des comptes 2002*, dans lequel sont analysées des données relatives à plus de 200 substances chimiques déclarées aux RRTP et à plus de 24 000 établissements déclarants. En 2002, 3,25 millions de tonnes de substances chimiques ont été rejetées ou transférées en Amérique du Nord. Entre 1995 et 2002, les rejets et transferts totaux ont diminué de 7 %. Entre 1998 et 2002, les rejets et transferts ont également diminué de 7 % à l'échelle nord-américaine; ceux des établissements visés par le TRI ont décliné de 7 %, mais ceux des établissements visés par l'INRP ont augmenté de 8 %. Dans l'ensemble, les rejets dans l'air ont enregistré une baisse de 18 % (réduction de 21 % dans le TRI; augmentation de 8 % dans l'INRP).

Le volume des transferts transfrontières a aussi évolué pendant cette période, souvent par suite de changements survenus dans quelques établissements seulement. Les établissements visés par le TRI ont expédié moins de substances au Canada, mais davantage de substances au Mexique; les transferts aux États-Unis effectués par des établissements canadiens ont augmenté. Pour l'instant, on ne dispose pas de données sur les transferts du Mexique vers les États-Unis ou le Canada.

La majeure partie des réductions enregistrées dans l'INRP et le TRI est attribuable à un groupe d'établissements qui déclarent d'importants rejets et transferts (plus de 100 tonnes). Un autre groupe d'établissements déclarant des rejets et transferts moindres (moins de 100 tonnes) a vu ses rejets et transferts augmenter dans l'ensemble au fil du temps. Les rejets de mercure ont diminué entre 2000 et 2002. Les émissions de plomb proviennent principalement des fonderies. Grâce à des changements apportés aux modalités de déclaration, il a été possible de présenter pour la première fois, dans *À l'heure des comptes 2002*, des données à l'échelle continentale sur les polluants atmosphériques courants.

On peut consulter le rapport *À l'heure des comptes 2002* et la base de données connexe à l'adresse <www.cec.org/takingstock>.

8.2 Premier aperçu trilatéral des rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord

La plus importante nouvelle possibilité qui s'offre pour le rapport *À l'heure des comptes 2004* consiste à intégrer éventuellement les données à déclaration obligatoire du RETC mexicain à l'ensemble de données actuellement constitué d'information en provenance de l'INRP canadien et du TRI américain. Au cours de la réunion du Groupe consultatif, la CCE a demandé aux

participants de discuter de la meilleure façon d'incorporer les données du RETC dans le rapport. La plupart des participants ont exprimé leur appui pour les éléments suivants :

- Poursuivre l'analyse des données appariées en provenance du TRI et de l'INRP. À l'instar des années précédentes, il serait possible de présenter les données pour l'année 2004 et les tendances pour les périodes 1995–2004 et 1998–2004.
- Ajouter un nouveau chapitre présentant pour la première fois des données des RRTP appariées à l'échelle trilatérale sur les rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord. Ce chapitre pourrait comporter des analyses de données appariées RETC/INRP/TRI selon la substance chimique, le secteur d'activité et l'établissement, etc. Une cinquantaine de substances chimiques peuvent être appariées à l'échelle trilatérale. Les secteurs pouvant être appariés comprennent les suivants : fabrication de produits chimiques, métaux de première fusion, papier, raffineries de pétrole, équipement de transport, services d'électricité, produits de pierre/céramique/verre et gestion des déchets dangereux. Cette possibilité sera fonction de la disponibilité des données du RETC mexicain d'ici le printemps ou l'été 2006.
- Envisager d'ajouter des analyses limitées d'autres ensembles de données appariées à l'échelle bilatérale (RETC/TRI et RETC/INRP). Par exemple, il serait possible d'examiner des substances telles que certains pesticides et les BPC qui doivent être déclarés au RETC et au TRI, mais non à l'INRP.
- Ajouter une analyse générale des données complètes compilées par le RETC pour 2004, étudiées par secteur, par substance et par établissement. L'examen des données pourrait être complété par un bref historique de la mise au point du RETC, un aperçu des activités futures à l'échelon fédéral et un tour d'horizon des programmes actuels et des données recueillies dans des États mexicains comme le Nuevo León, l'Aguascalientes, le District fédéral et d'autres qui ont mis en place un système de type RETC.

Les participants ont discuté de diverses possibilités pour *À l'heure des comptes 2004* en s'inspirant d'un document d'information distribué avant la réunion. Les possibilités examinées étaient les suivantes :

- cartographie des données des RRTP;
- cinq années de déclaration des substances toxiques, biocumulatives et persistantes;
- analyse spéciale sur le recyclage;
- autres idées.

8.3 Possibilités pour *À l'heure des comptes*

Possibilité n° 1 : Cartographie des données des RRTP

Les données des RRTP offrent d'énormes possibilités sur le plan de la cartographie à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG). La cartographie de ces données permettrait aux utilisateurs d'observer la répartition géographique des rejets d'une ou de plusieurs substances chimiques attribuables aux sources industrielles en Amérique du Nord. La CCE travaille à la mise au point d'un Atlas environnemental de l'Amérique du Nord; la cartographie des données des RRTP pourrait constituer l'une ou plusieurs des couches de données de cet atlas. Ces

travaux permettraient d'obtenir une série de cartes statiques présentées dans le rapport et, le cas échéant, dans le bulletin *Trio* de la CCE, des cartes statiques et peut-être des cartes interactives affichées sur le site Web *À l'heure des comptes en ligne* et plusieurs couches de données des RRTP en format SIG pour l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord ou d'autres applications SIG d'exploitation libre.

Les participants étaient en faveur de l'utilisation de systèmes SIG pour cartographier les données. Ils ont manifesté leur intérêt pour des couches de données permettant de cartographier : tous les établissements et les établissements appariés RETC/TRI/INRP à l'échelle continentale, ou dans une région, un bassin hydrographique ou un bassin atmosphérique donnés; les rejets d'une substance présentant un intérêt particulier (par exemple, le mercure, le plomb et ses composés, etc.) effectués par un secteur industriel donné; ou encore, les rejets d'une liste de substances chimiques associées à des effets sur la santé.

Possibilité n° 2 : Cinq années de déclaration des substances toxiques, biocumulatives et persistantes à l'INRP et au TRI

Il serait possible, dans *À l'heure des comptes 2004*, d'analyser sur cinq ans les tendances des rejets et transferts de bon nombre des composés qui sont considérés comme des substances toxiques, biocumulatives et persistantes (STBP), dont le mercure, les dioxines et les furanes, l'hexachlorobenzène et les composés aromatiques polycycliques, et d'analyser les tendances sur quatre ans dans le cas du plomb. Les participants ont manifesté moins d'intérêt pour cette possibilité, car ils estimaient qu'il existe de nombreuses autres sources pour cette information et qu'il serait plus judicieux de consacrer les ressources limitées à l'intégration des données mexicaines ou à la cartographie SIG.

Possibilité n° 3 : Analyse spéciale sur le recyclage

Les participants ont exprimé leur intérêt pour un chapitre spécial consacré au recyclage. Dans ce chapitre, on pourrait examiner le volume et la nature des substances chimiques transférées pour recyclage, les secteurs qui déclarent des volumes importants et de faibles volumes de transferts pour recyclage et l'évolution du recyclage au fil des ans. On pourrait recueillir de l'information sur les secteurs où il y a un important mouvement de balancier d'une année à l'autre entre les transferts de métaux pour élimination et pour recyclage, afin de déterminer les facteurs qui influent sur ces variations. On pourrait présenter des études de cas sur des établissements qui ont réduit leurs rejets ou transferts grâce à des activités de recyclage. Les rapports précédents de la série indiquent que les transferts pour recyclage représentent une part importante des transferts transfrontières. On pourrait examiner certaines des raisons de ces mouvements transfrontaliers.

Ce chapitre pourrait aussi présenter de l'information plus générale sur le secteur du recyclage : le nombre d'établissements de recyclage qui produisent des déclarations aux RRTP, le volume et la nature des substances déclarées par les recycleurs et les tendances à cet égard. On pourrait aussi étudier certains des produits qui sont fabriqués à partir de métaux et de substances chimiques (tels que les produits électroniques), les problèmes que ces produits posent en matière de recyclage et les avantages de leur conception de manière à en faciliter le réemploi ou le désassemblage. Les participants étaient d'avis que cette analyse spéciale pourrait apporter des éléments d'information nouveaux et positifs.

Possibilité n° 4 : Autres idées

Les participants avaient été invités à suggérer d'autres analyses spéciales ou d'autres domaines d'intérêt qui pourraient être envisagés pour le rapport *À l'heure des comptes*. Aucune suggestion n'a été faite.

8.4. Orientations proposées pour *À l'heure des comptes 2004*

Les réunions consultatives annuelles sont des rencontres importantes qui permettent aux intéressés de contribuer à orienter l'élaboration des rapports *À l'heure des comptes*. Voici un aperçu des orientations proposées pour *À l'heure des comptes 2004*, compte tenu des observations faites lors de la réunion et de la disponibilité des ressources :

- poursuite des analyses actuelles des données du TRI et de l'INRP;
- intégration des données en provenance du Mexique;
- début de la cartographie des données des RRTP en faisant appel à des structures SIG existantes telles que l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord;
- analyse spéciale sur le recyclage.

Les commentaires sur les rapports *À l'heure des comptes* sont accueillis en tout temps. Veuillez faire parvenir vos observations à la CCE :

Keith Chanon

Gestionnaire, Programme de registre des rejets et des transferts de polluants

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec), Canada H2Y 1N9

Téléphone : (514) 350-4300

Télécopieur : (514) 350-4314

Courriel : kchanon@cec.org

Annexe B : Résumé des travaux des groupes de discussion

Thème 1 : Possibilités de collaboration de l'industrie, des ONG et des gouvernements au processus de RRTP :

Mécanismes existants :

- Il existe des tribunes de consultation à l'échelon national.
- Des réunions avec des groupes industriels ont eu lieu à l'échelon local.

Obstacles :

- Lacunes dans la diffusion de l'information.
- Divergences d'opinion sur la nature du RETC.
- On n'a pas déterminé d'objectifs communs.
- Manque de fonds pour le financement de la mise en œuvre dans tous les secteurs.
- Le Semarnat ne dispose que d'un budget réduit.
- On manque d'éducation et de formation en matière d'environnement dans tous les secteurs.
- Il n'existe aucun mécanisme établi adéquat pour la collaboration à l'égard du RETC : il y a des activités isolées liées au RETC dans les États.

Rôles et responsabilités :

Gouvernements : Divulgence de l'information, mise à jour de la législation.

Industrie : Devrait appliquer les pratiques exemplaires et vérifier la véracité de l'information, accroître l'efficacité des procédés.

ONG : Diffusion d'information adéquate et responsable.

Milieu universitaire : Formation et aide professionnelle, diffusion d'information.

Possibilités et défis :

- Lutter contre les préjugés.
- Activités plus soutenues d'éducation et de diffusion.

Comment accroître la collaboration :

- Constituer un groupe consultatif.
- Constituer des groupes sectoriels à des fins de discussion et d'analyse.
- Fixer des objectifs à moyen et à long terme.
- Répondre aux besoins des différents groupes.
- Assurer une bonne diffusion de l'information.
- Créer des tribunes régionales.
- Assurer la participation des ONG à la gestion publique de l'environnement.
- Organiser des réunions comme celle-ci à l'échelon étatique.
- Étoffer le programme d'éducation environnementale à l'intention des journalistes (mis en œuvre par le Cecadesu).
- Mettre à jour l'information affichée sur Internet (page Web du Semarnat).
- Intégrer des groupes de travail interdisciplinaires.
- Partager les expériences fructueuses de collaboration.
- Faire participer le milieu universitaire à l'intégration et à la diffusion de l'information.

Autres :

- Revoir l'utilité de l'information.
- De nombreux groupes ont un rôle à jouer dans la collaboration.

Thème 2 : Communication de l'information technique aux citoyens et aux médias

Expérience :

- Le milieu universitaire dispose toujours de tribunes assurant la communication de l'information, mais il est également important de communiquer cette information aux ONG et aux journalistes.
- Le Semarnat devrait mettre régulièrement à jour l'information présentée sur son site Web.
- En communication, il est important de savoir « quoi », « à qui » et « pourquoi ».
- L'information doit être exacte.
- Il est impossible de forcer les gens à lire l'information; il est également impossible de limiter les gens quant à l'utilisation de l'information.
- Il y a une possibilité que l'information soit mal utilisée.
- Le gouvernement devrait diffuser à la fois les données brutes et l'information.
- La presse exagère parfois à cause des pressions exercées en faveur d'un contenu extraordinaire ou sensationnel.
- L'information n'atteint pas la société en général.
- Les difficultés posées par les données débutent lorsqu'il devient nécessaire d'être au courant des voies d'exposition, etc.
- Il faut s'adresser à l'industrie en des termes qu'elle comprend — rapport avantages-coûts — afin qu'elle sache pourquoi elle prend ces mesures. Particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, il n'existe toujours pas de conscience environnementale.
- Le secteur doit connaître les réalités des autres secteurs.
- L'établissement d'objectifs communs est utile dans le processus de communication.
- Le RETC fournit de l'information concernant les risques, les dangers et la santé. Cela devrait être notre objectif national.
- Il faut que nous mettions le processus en pratique de façon plus consciencieuse; les conditions au Mexique diffèrent de celles des autres pays. Donc, les objectifs doivent être différents et adaptés aux besoins de chaque pays.

Outils :

- Cartes régionales axées sur les collectivités ou les secteurs.
- Afficher des liens vers des pages Web qui fournissent de l'information.
- Soutenir la diffusion de l'information.
- Il faudrait dispenser une formation aux journalistes afin qu'ils comprennent mieux les considérations liées à l'environnement.
- Éduquer ceux qui doivent être éduqués.
- Déterminer l'auditoire ou le public auquel l'information s'adresse (information adéquate).
- Établir des cartes sectorielles.
- Rétroaction sur les sites Web et sur l'information.
- Guide des citoyens convivial destiné au grand public (où trouver l'information, « dossier de presse », « renseignements de base sur les RRTP », comment utiliser l'information...).

- Se servir de tous les travaux qui ont déjà été effectués par les ONG.

Besoins :

Gouvernements : Renforcer les processus de diffusion et de communication (définir les moyens de diffuser l'information et la nature de celle-ci).

Industrie : Créer des groupes assurant les communications aux échelons étatique et local.

Il y a une responsabilité conjointe à l'égard de l'utilisation de l'information.

Il est nécessaire que chacun agisse de façon responsable dans son champ d'action.

Recommandations :

- Les thèmes 1 et 2 doivent être envisagés ensemble.
- Définir les besoins en information.
- Définir nos propres objectifs en tant que pays dans chacun des secteurs et, à partir de cela, définir les mécanismes de communication.
- Définir un RETC apte à répondre aux besoins du pays.
- La CCE pourrait contribuer au partage de l'expérience et du savoir-faire des autres pays et groupes.
- Les processus de consultation doivent être effectués sur la base de l'effort de collecte d'information.
- Il faut présenter un panorama général.
- Définir les besoins en information.
- Sélectionner l'information existante.
- Assurer l'opportunité de l'information.

Thème 3 : Détermination des besoins liés à la mise en œuvre du RETC mexicain et des possibilités de coopération transfrontalière

Obstacles :

- Il y a un dédoublement de l'information sur les données à déclarer aux autorités.
- Manque de ressources aux échelons étatique et municipal pour la mise en œuvre du RETC.
- Il y a un fort roulement de personnel aux échelons municipal et étatique.
- Il n'y a aucun lien entre le RETC et la production. L'industrie ne considère pas le RETC comme un instrument ou un outil utile, mais seulement comme un fardeau bureaucratique.
- Il y a beaucoup de désorganisation et de problèmes de temps dans l'élaboration des règlements et les processus administratifs.
- Il manque un cadre législatif officiel (échelons étatique et municipal).
- Il n'y a pas de soutien pour le secteur industriel.
- Il y a des régions qui n'ont pas accès à la technologie (pas d'Internet).

Possibilités :

- Axer le soutien sur les entreprises et les secteurs les plus polluants.
- Mettre en place un système de collecte de l'information.
- Homogénéiser les niveaux d'information en fonction des niveaux d'autorité.
- Clarifier le cadre législatif du RETC.
- Dispenser une formation pour l'utilisation du logiciel.
- Améliorer la qualité de l'information.
- Clarifier l'accès à l'information et ses répercussions sur l'entreprise.

- Former les gens concrètement chargés de remplir le COA — tous les domaines : validation des données, méthodes d'estimation, etc.
- Déterminer les substances qui ont des répercussions au Mexique pour les incorporer dans la liste de la NOM.
- Les systèmes sont dynamiques; la rétroaction et l'expérience sont nécessaires.

Comment appliquer et accroître la coopération transfrontalière :

- Différentes organisations doivent prendre part à la mise en œuvre du RETC.
- Il est possible de recourir aux associations industrielles pour partager les leçons tirées de l'expérience et les pratiques exemplaires.
- La CCE pourrait soutenir des tribunes sectorielles sur les meilleures pratiques industrielles.
- Les sources de financement, les mesures incitatives et l'information à l'intention de l'industrie devraient être répertoriées et diffusées.
- Organiser des ateliers techniques sur la façon de remplir le COA (ils n'ont pas été suffisants).

Autres :

- Nous devons inspirer confiance aux secteurs déclarants pour ce qui est de la façon dont les renseignements fournis seront utilisés.
- Il faut un code d'éthique pour prévenir la divulgation de l'information aux concurrents.

Sommaire : Groupe rouge

Thème 1 : Possibilités de collaboration de l'industrie, des ONG et des gouvernements	
Recommandations	Prochaines étapes
Il existe déjà divers mécanismes de coordination intersectorielle au sein des trois ordres de gouvernement au Mexique. Renforcer et utiliser ces mécanismes existants au lieu d'en créer de nouveaux. Veiller à ce qu'il y ait des ressources adéquates pour soutenir leurs activités.	Déterminer les meilleures pratiques au Mexique et dans d'autres pays, les adapter et les appliquer au Mexique.
Renforcer les forums électroniques existants pour tous les secteurs qui s'intéressent à l'élaboration et la mise en œuvre du RETC.	Mobiliser les administrations municipales en vue de promouvoir la sensibilisation de l'industrie et des collectivités relevant de leur compétence au RETC.
Encourager le soutien financier du secteur privé pour les tribunes et mécanismes intersectoriels concernant le RETC aux échelons local, national et trinational.	Le Semarnat et les gouvernements étatiques devraient renforcer les mécanismes de collaboration.
Assurer la publication à temps des données du RETC; il est important que	Tout d'abord, établir des liens avec les entreprises qui ont déjà manifesté un

l'industrie transmette ses données dans les délais voulus afin que le Semarnat ait suffisamment de temps pour examiner les ensembles de données.	ferme engagement vis-à-vis de l'environnement; ensuite, établir des liens avec les associations industrielles (en se servant de ces entreprises comme exemples positifs des façons de réagir à la diffusion publique des données du RETC par l'intermédiaire de leurs programmes environnementaux).
--	---

Thème 2 : Communication de l'information technique au public et aux médias	
Recommandations	Prochaines étapes
Assurer une coordination entre les gouvernements, l'industrie, les ONG et le milieu universitaire pour l'élaboration et la diffusion du matériel informationnel associé à la publication de la première série de données du RETC.	Intégrer l'aspect de la durabilité aux activités éducatives officielles et officieuses.
Réunir et diffuser une information contextuelle concernant les données présentées dans <i>À l'heure des comptes</i> et d'autres publications internationales et nationales.	Puisque le milieu universitaire est un tiers de confiance pour le public et fait autorité en matière d'environnement, le mobiliser à titre d'allié pour la mise en contexte du RETC.
Soutenir le milieu universitaire et l'industrie dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux mis en lumière par les données du RETC.	Réunir l'information et la diffuser à l'échelon des collectivités.
Mettre en commun l'information technique sur les coefficients d'émission et les méthodes d'estimation pour les RRTP dans les trois pays.	Reconnaître les besoins en information des divers secteurs et y répondre.
	Fournir au public une information conviviale, simple et compréhensible.
Renforcer les connaissances des journalistes s'occupant de l'environnement en ce qui concerne les données du RETC.	Établir des mécanismes de coordination permettant à tous les secteurs de travailler ensemble pour organiser des ateliers et conférences afin de renforcer les connaissances en prévision de la publication de la première série de données du RETC.
Tirer parti de ce qui a déjà été fait dans les autres pays en matière de relations avec les médias et s'en servir comme exemple afin de bien renseigner les journalistes et de leur fournir une information contextuelle avant la publication du premier rapport du RETC.	Chaque secteur de la société devrait assumer ses responsabilités en matière de communication des données du RETC.

Thème 3 : Détermination des besoins liés à la mise en œuvre du RRTP mexicain et des possibilités de coopération transfrontalière	
Recommandations	Prochaines étapes
Publier la liste des substances et les seuils de déclaration connexes dans la NOM pour faire en sorte que tous les secteurs sachent clairement quelles substances doivent être déclarées.	Rechercher et adapter les guides disponibles et les autres renseignements pertinents aux États-Unis, au Canada, à l'OCDE, etc., qui répondent aux besoins du Mexique et s'en servir pour faciliter la déclaration de données au RETC.
Dispenser un soutien et une formation à l'industrie afin qu'elle soit au courant des renseignements à fournir dans le COA et pour faire en sorte que ces renseignements soient de grande qualité; recourir à cette fin à des contacts personnels, ateliers, séances de formation, etc.	Élaborer des mesures incitatives et dissuasives en vue d'assurer la participation de l'industrie au RETC.
Améliorer les communications avec les producteurs de déchets dangereux en ce qui concerne les exigences de déclaration au RETC.	Créer et maintenir des tribunes d'échange d'information entre les industries et les gouvernements des trois pays, en faisant appel au besoin à la CCE à titre de mécanisme de facilitation et de coordination.
Assurer une interprétation plus étoffée des données du RETC en tirant parti de l'expérience acquise aux États-Unis et au Canada, et soutenir le milieu universitaire et les ONG dans les trois pays afin de renforcer leur aptitude à comprendre, à interpréter et à utiliser ces données.	Le Semarnat devrait envoyer une lettre aux associations industrielles des États-Unis et du Canada pour leur demander de solliciter auprès de leurs homologues mexicains un engagement à participer pleinement au RETC.
Chercher à obtenir de l'industrie un engagement à améliorer la qualité de l'environnement en se fondant sur les données du RRTP.	La CCE devrait stimuler le processus de performance environnementale et de déclaration au RETC au sein de l'industrie.

Sommaire : Groupe jaune

Thème 1 : Possibilités de collaboration de l'industrie, des ONG et des gouvernements	
Recommandations	Prochaines étapes

Améliorer les connaissances sur l'emplacement des entreprises et la nature des substances rejetées par divers types d'entreprise.	1) Répertorier les différentes entreprises; 2) ensuite, en s'appuyant sur les travaux effectués dans les autres pays, dresser la liste des substances susceptibles d'être déclarées au RETC par les entreprises, à titre de guide pour contribuer à la transmission de données complètes au RETC. Le répertoire des entreprises serait assuré conjointement par les gouvernements fédéral et étatiques et les administrations municipales.
Besoin d'un cadre législatif exhaustif pour le RETC; besoin d'une réglementation adéquate permettant d'exiger des renseignements des entreprises; il faut que tous les États soient tenus de mettre en œuvre le RETC.	Le Semarnat doit faire le relevé de la réglementation actuelle dans les États : ceux qui ont adopté une loi sur la transparence, ceux qui ont conclu un accord sur le RETC et ceux qui recueillent des données. Le Semarnat doit encourager les États qui n'ont pas encore entrepris la mise en œuvre du RETC à le faire.
Besoin d'une vision claire et d'une définition claire des rôles. Il est crucial que tous comprennent leurs responsabilités et que l'on réduise les sources de confusion et les chevauchements.	Le Semarnat doit formuler une vision et des objectifs clairs pour le RETC et préciser les rôles du fédéral, des États et des municipalités. Les gouvernements doivent faire preuve de cohérence, de clarté et de sérieux à l'égard de leur engagement vis-à-vis du RETC.
Besoin de simplifier l'approche : la mise en place d'un système de déclaration à guichet unique est souhaitée. Le système actuel est trop compliqué et prête trop à confusion; il y a beaucoup de modes de présentation différents.	Conclure une entente entre les organismes fédéral, étatiques et municipaux en vue de la création d'un guichet unique pour les déclarations. Les États et le Semarnat doivent s'entendre sur un mode de présentation unique et prévoir une annexe que chaque État pourra personnaliser en fonction de l'information additionnelle requise.
Besoin d'une participation accrue de toutes les parties à la mise au point du RETC et des programmes étatiques.	Les États, les entreprises et les ONG aimeraient participer à l'élaboration de la NOM. Les autorités étatiques doivent prendre en compte la participation de l'industrie et des ONG à l'élaboration de leurs programmes et intensifier l'échange de connaissances entre toutes les parties.
Besoin d'une liste exhaustive de substances chimiques pour le processus de la NOM.	Encourager les États et autres intéressés à proposer l'ajout de substances chimiques au processus de la NOM.
Besoin d'une formation accrue et	Le Semarnat doit élaborer des guides sur

améliorée à l'intention de l'industrie et des États. Il y a beaucoup de confusion quant à la nature des entreprises tenues de produire des déclarations. Certaines entreprises font la même erreur d'année en année. Il est difficile d'obtenir des réponses claires aux questions.	la façon de remplir les formulaires, envisager de fournir une ligne d'aide pour répondre aux questions, mettre à jour l'information publiée sur le site Web et assurer une rétroaction si les déclarations ne sont pas remplies correctement. Les États doivent mettre en place un meilleur mécanisme de communication entre eux.
---	---

Besoin de clarifier le mode d'acheminement de l'information. Les renseignements doivent-ils être transmis à l'État d'abord, et ensuite au gouvernement fédéral, ou vice versa?	Le Semarnat devrait clarifier le mode d'acheminement de l'information afin que toutes les parties comprennent leur rôle, et envisager un système de guichet unique pour les déclarations.
Besoin d'améliorer la qualité des données : certaines estimations présentent une marge d'erreur de 4 000 %; le fort roulement dans les entreprises conduit à la déclaration de données contradictoires d'une année à l'autre.	Le Semarnat doit mettre au point des guides, procéder à des vérifications et fournir une rétroaction.

Thème 2 : Communication de l'information technique au public et aux médias

Recommandations	Prochaines étapes
Besoin de reconnaître que l'information est publique, qu'elle doit être publiée et qu'il faut la mettre en contexte pour pouvoir l'interpréter.	
Les entreprises doivent reconnaître qu'elles ont la responsabilité de présenter des données exactes. L'industrie a la responsabilité d'informer.	La CCE et d'autres organismes pourraient fournir des exemples de guides, de déclarations d'entreprises, pouvant être utilisés par l'industrie pour faire leurs déclarations au RETC. Les industries pourraient travailler avec leurs associations industrielles pour communiquer l'information relative au RETC.
Les ONG doivent sensibiliser leurs collectivités au RETC.	

Thème 3 : Détermination des besoins liés à la mise en œuvre du RRTP mexicain et des possibilités de coopération transfrontalière

Recommandations	Prochaines étapes
Renforcement des capacités requis pour l'industrie, les États, le gouvernement fédéral et les ONG.	La CCE pourrait fournir de l'information en provenance d'autres pays : guides, exemples de communiqués de presse, listes de substances chimiques, etc.

Sommaire : Groupe bleu

Thème 1 : Possibilités de collaboration de l'industrie, des ONG et des gouvernements	
Recommandations	Prochaines étapes
Instituer un processus national de collaboration entre les gouvernements et les intéressés.	Déterminer quels sont les intéressés à l'aide des médias; assurer un processus décentralisé dans l'ensemble du pays; fournir des documents d'information avant les réunions; tenir des réunions à intervalles réguliers; transmettre les procès-verbaux des réunions.
Puisque le mécanisme actuel n'est pas efficace, il faut mettre sur pied des comités étatiques/locaux.	Comités s'occupant de questions précises : secteurs, substances, etc. Chaque comité devrait compter des représentants des gouvernements, de l'industrie et des ONG.
Thème 2 : Communication de l'information technique au public et aux médias	
Recommandations	Prochaines étapes
L'information doit être simple et cohérente.	Adapter le message en fonction du public cible; mettre le message à l'essai et l'adapter en fonction des différents groupes.
Pour l'industrie : assurer la participation des employés et autres intéressés.	Faire appel aux employés pour diffuser l'information auprès de leurs familles et collectivités; recourir à des équipes d'employés (production, vente, entretien) pour la mise en œuvre du RETC et la détermination des activités de prévention de la pollution; organiser des journées portes ouvertes et parrainer des activités dans les collectivités.
Pour l'industrie : être proactif.	Avant la publication des données du RETC, publiciser les politiques et objectifs environnementaux, mener des activités de prévention de la pollution; mener des activités d'éducation dans les écoles.
Pour les gouvernements : assurer l'accès aux données aux échelons national, étatique et local; être proactif; faire de la sensibilisation.	Diffuser de l'information tant sur le site Web qu'en version imprimée.

Pour les médias : être transparent et proactif.	Coordonner les conférences de presse avec les gouvernements, l'industrie et les ONG; se servir des industries propres comme exemples pour promouvoir des modèles à suivre; fournir une information contextuelle facile à comprendre.
Thème 3 : Détermination des besoins liés à la mise en œuvre du RRTP mexicain et des possibilités de coopération transfrontalière	
Recommandations	Prochaines étapes
Besoin d'un cadre législatif pour les États.	Il devrait y avoir un mécanisme uniforme à l'échelle nationale.
Obtenir le soutien et mettre à contribution le savoir-faire d'autres organisations.	Chaîne de soutien : les multinationales aident leurs filiales mexicaines; les filiales mexicaines aident leurs fournisseurs.
	Les associations industrielles nationales des trois pays doivent coordonner leurs activités.
	Des délégations étatiques/locales du Semarnat doivent fournir des équipes et des ressources pour aider les entreprises à remplir les déclarations.
	Constituer une base de données nationale sur les coefficients d'émission en se fondant sur les nombreuses études menées dans les États afin de diffuser l'information en provenance des États à l'échelle nationale.
Formation de base.	Formation concernant l'utilisation des ordinateurs, les exigences de déclaration, les buts et les avantages du programme de RETC.



**Annual Meeting of the Consultative Group for the North American Pollutant
Release and Transfer Register (PRTR) Project**

**Grupo Consultivo del proyecto Registro de Emisiones y Transferencias
de Contaminantes (RETC)**

**Monterrey, Nuevo León, México
17-18 October 2005**

Final List of Participants / Lista final de participantes

19-10-05

Please inform the Secretariat of any mistake or missing name
Favor de informar al Secretariado de cualquier error u omisión

CANADA

Alain Chung *

Director
Environment Canada
351 St-Joseph Blvd.
Gatineau, QC K1A 0J3
Tel: (819) 994-3127
Fax: (819) 956-6047
Email: alain.chung@ec.gc.ca

Michael Cloghesy

President
CPEQ
640 St-Paul St W. Suite 206
Montreal, QC H3C 1L9
Tel: (514) 393-1122
Fax: (514) 393-1146
Email: cpeq@generation.net

Kathryn Harrison

Associate Professor
University of British Columbia
C 472-1866 Main Mall
Vancouver, BC V6T 1Z1
Tel: (604) 822-4922
Fax: (604) 822-5540
Email: khar@interchange.ubc.ca

François Lavallée *

Chef - Division de l'inventaire national
des rejets de polluants
Environment Canada
351, boul. St-Joseph, 9e étage
Gatineau, QC K1A 0H3
Tel: (819) 994-4073
Fax: (819) 994-3266
Email: francois.lavallee@ec.gc.ca

* PRTR representatives – Oficiales de los RETC

Duncan Noble

Senior Consultant
Five Winds International
1306 Wellington St. Suite 300
Ottawa, ON K1Y 3B2
Tel: (613) 722-6629 x 224
Fax: (613) 722-0574
Email: d.noble@fivewinds.com

Gene Ouellette

Aboriginal Business Coordinator
Saskatchewan Research Council
125 - 15 Innovation Boulevard
Saskatoon, SK S7N 2X8
Tel: (306) 933-7092
Fax: (306) 933-7446
Email: ouellette@src.sk.ca

Edward Piché

Director
Ministry of the Environment. Environmental
Monitoring and Reporting Branch
125 Resources Road, West Wing
Etobicoke, ON M9P 3V6
Tel: (416) 235-6160
Fax: (416) 235-5770
Email: ed.piche@ene.gov.on.ca

Victor Shantora

Expert
343 Daniel Crescent
Elora, ON N0B 1S0
Email: vshantora@sympatico.ca

Anna Tilman

Co-Director
STORM Coalition
7 Whitfield Court
Aurora, ON L4G 5L8
Tel: (905) 841-0095
Fax: (905) 713-0562
Email: annatilman@sympatico.ca

UNITED STATES**Estrella Armijo**

Region 9 TRI Program Officer
Environnementale Protection Agency
U. S. EPA Region 9
75 Hawthorne Street CEC-4
San Francisco, CA 94105
Tel: (415) 972-3859
Fax: (415) 947-3583
Email: armijo.estrella@epa.gov

John Dombrowski *

Associate Director
U.S. EPA - TRI Program
1200, Pennsylvania ave. N.W. MC 2844T
Washington, DC 20460
Tel: (202) 566-0742
Fax: (202) 566-0715
Email: dombrowski.john@epa.gov

Jonathan Lubetsky

Environmental Engineer
U.S. EPA
1200 Pennsylvania Ave. N.W. (6207J)
Washington, DC 20015
Tel: (202) 343-9488
Fax: (202) 343-2210
Email: lubetsky.jonathan@epa.gov

Barbara Maco

EMS Project Manager, US/Mexico Border Team
U.A. EPA, Pacific Southwest Region
75 Hawthorne Street
San Francisco, CA 94105
Tel: (415) 972-3794
Email: maco.barbara@epa.gov

Tacy Napolillo

Dupont
1007 Market Street, D-6062A
Wilmington, DE 19806
Tel: (302) 774-6561
Fax: (302) 774-1311
Email: tacy.j.napolillo@usa.dupont.com

Talli Nauman

Americas Program Associate
International Relations Center
11853 Acorn Ridge Road
Spearfish, SD 57783
Tel: (505) 388-0208
Fax: (505) 269-2206 / (505) 388-0619
Email: talli@direcway.com / talli@irc-online.org

Paul Templet

Professor
L. A. State University
4888 Loyola Drive
Baton Rouge, LA 70808
Tel: (225) 578-6428
Fax: (225) 578-4286
Email: ptemple@lsu.edu

Tom Natan

Research Director
National Environmental Trust
1200 18th Street, NW, suite 500
Washington, DC 20036
Tel: (202) 887-8828
Fax: (202) 887-8877
Email: tnatan@net.org

Lawrence Reisman *

Attorney Advisor
U.S. EPA, TRI Program
1200 Pennsylvania Ave. N.W. (2844T)
Washington, DC 20460
Tel: (202) 566-0751
Fax: (202) 566-0727
Email: reisman.larry@epa.gov

Mexico**María Esther Cortés**

Directora Programa Tóxicos y Salud
Colectivo Ecologista Jalisco
Ley 2985-1
Guadalajara, Jalisco 44680
Tel: 011 52 333 342 3270 y 71
Fax: 011 52 333 615 0948
Email: maite@cej.org.mx

Marisa Jacott

Coordinadora Campaña de Tóxicos
Greenpeace México
Dr. Vertiz 646 Narvarte
México, DF 3020
Tel: 011 52 555 530 8967 x 117
Fax: 011 52 555 530 1868
Email: marisa.jacott@mx.greenpeace.org

Ageo Del Angel

EHS Consultant
CIPSA Ingeniería
Matamoros 711 Altos Centro
San Nicolás de los Garza, NL 66400
Tel: 011 52 818 135 6042
Fax: 011 52 818 135 6043
Email: cipsaingenieria@yahoo.com.mx

Enrique Lechuga

Director de EHS Latin America Northern Region
General Electric
Av. Calzada del Valle No. 205 Col. Del Valle
San Pedro Garza García, NL 66220
Tel: 011 52 818 368 7316
Email: enrique.lechuga@ge.com

Raúl Pacheco-Vega

Researcher

Esteban Pedraza

Jefe de medio ambiente y seguridad

CIATEC – centro de inovacion aplicada en
tecnologia comparativa, A.C.
Omega 201, Fraccionamiento Industrial Delta
León, GTO 37545
Tel: 011 477 710 0011 x 1519
Fax: 011 477 761 0913
Email: rpacheco@ciatec.mx

Ruth E. Reyna - Caamaño

Profesor Investigador
ITESM
Ave. Eugenio Garza Sada 2501
Monterrey, Nuevo León 64849
Tel: 0115 2 8 158 2202
Fax: 011 52 8 359 62 80
Email: ruth.-reyna@itesm.mx /
ruth.reyna@itesm.mx

Avelina Ruíz

Coordinator of the Transport Project
Presencia Ciudadana Mexicana
Zacatecas 206 PH Col. Roma
México, D. F. 6700
Tel: 011 52 555 574 0217
Fax: 011 52 555 574 0217
Email: avelina_ruiz@prodigy.net.mx

Laurie Lynn Silvan

Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
Paseo Estrella del Mar 1025 2a Sección Coronado,
Playas de Tijuana
Tijuana, Baja California 22504
Tel: 011 52 664 630 0590
Fax: 011 52 664 630 0590
Email: laurie@proyectorfronterizo.org.mx

OTHER

Makoto Takahashi

Senior Consultant
EX Corporation
17-22, Takada 2 Chome
Toshima-ku, Tokio 171-0033
Japan
Tel: 81 3 5956 7503
Fax: 81 3 5956 7523
Email: m-takahashi@exri.co.jp

Fersinsa GB SA de CV
Carretera Saltillo Monterrey Km 12.5
Ramos Arizpe Coahuila, Coahuila 25900
Tel: 011 52 844 438 1200
Fax: 011 52 844 438 1284
Email: epf@fersinsa.com
epedrazal@yahoo.com.mx

Maricruz Rodríguez *

Directora de Regulación Industrial y RETC
SEMARNAT
Av. Revolución 1425
México, D.F. 1040
Tel: 011 52 555 624 3389
Fax: 011 52 555 624 3595
Email: mrgallegos@semarnat.gob.mx

Elisa Santos Pérez

Activista
Red Ciudadana
Calle 10 nte. No. 19 Col. El Salvador
Puebla, Puebla 72160
Tel: 011 52 222 230 3800
Fax: 011 52 222 230 3800
Email: ucmppmatriz@puebla.com

Ibette Sosa

Tec Operaciones Cemento
Holcim Apasco
Campos Eliseos No. 345 P. 16 Col. Chpultepec
Polanco
México, D.F. 11560
Tel: 011 52 555 724 0000 x 1660
Fax: 011 52 555 724 0270
Email: ibette.sosa@holcimapasco.com.mx

Yoann Terliska

Chargé de mission
Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
20, avenue de Ségur
Paris, Île de France 75007
France
Tel: 33 1 42 19 14 22
Fax: 33 1 42 19 14 67
Email: yoann.terliska@ecologie.gouv.fr

CEC SECRETARIAT
393, St-Jacques Street West, suite 200

* PRTR representatives – Oficiales de los RETC

Montreal, QC H2Y 1N9

William Kennedy
Executive Director
Tel: (514) 350-4317
Email: wkennedy@cec.org

Evan Lloyd
Director of Communications
Tel: (514) 350-4308
Email: elloyd@cec.org

Marilou Nichols
Program Assistant, Pollutants and Health
Tel : (514) 350-4341
Email: mnichols@cec.org

Catherine Miller
Consultant to the CEC
Hampshire Research Institute
P.O. Box 6603
Hamden, CT 06517 USA
Tel: (203) 498-9697
Fax: (203) 498-2501
Email: cmiller@hampshire.org

Keith Chanon
Program Manager, Pollutants and Health
Tel: (514) 350-4323
Email: kchanon@cec.org

Liliana Paz Miller
Meeting Services Coordinator
Tel : (514) 350-4313
Email : lpmiller@cec.org

Sarah Rang
Consultant to the CEC
Environmental Economics International
317 Adelaide Street West, Suite 705
Toronto, Ontario M5V 1P9
Tel: (416) 972-7400
Fax: (416) 972-6440
Email: [srag@enveei.com](mailto:srang@enveei.com)

Isabel Kreiner
Consultant to the CEC
UV Lateinamerika
S. de R.L. de C.V.
University of ITESM - TEC de Monterrey
México, DF, México
Tel: 52 555 864 5757
Email : ikreiner@itesm.mx /
uvlatein@prodigy.net.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

SEMARNAT STATE DELEGATES:

ESTADO	NOMBRE	CARGO	CORREO ELECTRÓNICO
Delegación Semarnat Estado de México	Ing. Lucy Adriana Álvarez Medina	Jefa de la Unidad de Gestión Ambiental Delegación Federal de la SEMARNAT en el Estado de México	01 (722) 276 78 34, 276 78 06 276 78 22 Fax 276 78 35 RED: 37806, 37835 37822 Fax 37834 gestion@em.semarnat.gob.mx proteccion@em.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Nuevo León	Dr. Israel Cantú Silva	Subdelegado de Gestión para la Protección Ambiental y Recursos Naturales	01 (81) 83-69 89 12, 83-69 89 13 83 69 89 30, 83-69 89 35Fax RED: 38914, 38935 fax 38930 contaminantes@nl.semarnat.gob.mx delegado@nl.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Oaxaca	Ing. David Domingo Rafael Pérez	Subdelegado de Gestión para la Protección Ambiental.	01 (951) 512-96 35, 512 96 06 512 96 18, 512 96 34 Fax RED: 29635, 29606, 29625 gestion@oaxaca.semarnat.gob.mx Ipina@semarnat.gob.mx proteccion@oaxaca.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Puebla	Ing. Arturo Cruz Portillo	Jefe de Unidad de Gestión Ambiental	01 (222) 229 95 26, 229 95 06, 229 95 02 Fax, 229 95 11 Fax RED: 29506, 29526, 29523 gestion@puebla.semarnat.gob.mx proteccion@puebla.semarnat.gob.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

Delegación Semarnat Estado de Tamaulipas	Nohemí Quiñones Villela		01 (834) 318 54 54, 318 52 56 318 52 68 Fax, 318 52-54 RED: 35214, 35256 contaminantes@tamaulipas.semarnat.gob.mx proteccion@tamaulipas.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Durango	Ing. José Luis García Amaya	Jefe de Unidad de Gestión Ambiental	01 (618) 827 02 11, 827 02 12, 827 02 31 Fax Ext. 20211, 20212, 20204 contaminantes@durango.semarnat.gob.mx gestion@durango.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Sonora	Ing. Leonardo Mendoza Valenzuela		01 (662) 259 27 08, 259 27 09, 259 27 17 259 27 10 Fax Red. 32708, 32717, 32730 contaminantes@sonora.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Colima	Ing. Ramón Hernández Rodríguez	Jefe de Departamento de Manejo Integral de Contaminantes	01 (312) 316 05 19, 316 05 07./ 08., 316 05 14./ 19, 316 05 20 / 23, 316 05 27 Fax Red: 30507, 30523, 30527 Fax. 30519 contaminantes@colima.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Chihuahua	Biol. Gerardo Tarin Torres		01(614) 442 15 16, 442 15 50 Fax Red. 31516, 31517 , 31551 Fax, 31510 proteccion@chihuahua.semarnat.gob.mx normatividad@chihuahua.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Baja California Sur	Ing. Víctor M. Juárez Cortes	Jefe de la Unidad de Gestión Ambiental	01 (612) 123 93 04, 123 93 34 Fax Red. 39304, 39306 gestion@bcs.semarnat.gob.mx proteccion@bcs.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Jalisco	Ing. Martín Alvaro Gaitan Sandoval	Jefe de departamento de Manejo Integral de Contaminantes	01 (333) 6-68 53 06, 6 68 53 34, 6 68 5331 Fax Red. 35502, 35306, 35334, 35317 contaminantes@jalisco.semarnat.gob.mx proteccion@jalisco.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Michoacán	Ing. Jaime Vera Amaya	Jefe de Departamento de Manejo Integral de Contaminantes	01 (443) 322 60 32, 324 48 91 Fax Red. 36020, 36041 contaminantes@michoacan.semarnat.gob.mx proteccion@michoacan.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Morelos	Biol. Juan Ramón Acosta Cebrero	Subdelegado de Gestión para la Protección Ambiental	01 (777) 3-29 97 19, 3-29 97 18 39711, 39719, 39714, 39726 proteccion@morelos.semarnat.gob.mx mor_medamb@semarnat.gob.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

Delegación Semarnat Estado de Tabasco	Lic. Glenda Nuri Martínez Escudero	Jefa del Departamento de Manejo Integral de Contaminantes	01 (993) 3-10-14-29 Red: 31429 Fax: 3-10-14-05 contaminantes@tabasco.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de San Luis Potosí	Leticia López Álvarez	Jefa del Departamento de Manejo Integral de Contaminantes	01 (444) 834 06 35, 834 06 20 Red. 30636, 30611 leticia.alvarez@semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Coahuila	Quím. Juana Ma. Cervantes Balderas	Jefe de Dpto. Manejo Integral de Contaminantes	01 (844) 411 84 36, 411 84 21 Red. 38424 proteccion@coahuila.semarnat.gob.mx residuos@coahuila.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Tlaxcala	Ing. Jorge Humberto Barrera Macías	Jefe de la Unidad de Gestión Ambiental	01 (246) 465 03 10, 465 03 11 Red. 30329 gestion@tlaxcala.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Chiapas	Biol. Rodolfo Tamayo Ruíz	Jefe de la Unidad de Gestión Ambiental	01 (961) 61 750 08, 61 750 07 Red. 35008, 35007 gestion@chiapas.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Guerrero	Ma. Guadalupe Salazar Alviar	Encargada del Departamento de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas.	01 (747) Chilp.472 58 09 Red. 39617 gestion@guerrero.semarnat.gob.mx contaminantes@guerrero.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Veracruz	Ing. Juana Espino Rodríguez	Jefe de Departamento	01 (228) 8416-523, 812 29 24, 812 29 26, 989 98 00, 989 98 01, 989 98 04, 989 98 03 Fax Red. 36521, 39804 fax, 36503 contaminantes@veracruz.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Zacatecas	Ing. Hugo Alberto Hiriarte Estrada	Jefe de la Unidad de Gestión Ambiental	01 (492) 923 99 08 Red. 39908, 39913, 39925 contaminantes@zacatecas.semarnat.gob.mx proteccion@zacatecas.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Nuevo León	Q.F.B. Herminia Benavides González	Jefe del Departamento de Manejo Integral de Contaminante	01 (81) 83-69 89 12, 83-69 89 13 83 69 89 30, 83-69 89 35Fax RED: 38914, 38935 fax 38930 contaminantes@nl.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Chiapas	Ing. José David Solís Hernández	Jefe de Departamento de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas.	(01961) 61 75008 contaminantes@chiapas.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Tamaulipas	Oscar Aragón Castrejón	Encargado de SIRREP y COA	(834)318-52-56, 318-5268 gestion@tamaulipas.semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Quintana Roo	Q.B.A. Jorge Leopoldo Rejón Calderón	Jefe de la Unidad de Gestión Ambiental Zona Sur	(01983)835-02-33 jrejon@semarnat.gob.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

AUTORIDADES ESTATALES

ESTADO	NOMBRE	ENTIDAD AMBIENTAL / CARGO	CORREO ELECTRÓNICO
Estado de Coahuila	Lic. Ana Laura Vázquez Solano	Instituto Coahuilense de Ecología	TEL. 01(844) 412 56 22 FAX. 4105 616 anasolano@yahoo.com
Estado de Coahuila	Lic. Miguel Ángel Leal	Instituto Coahuilense de Ecología	TEL. 01(844) 412 56 22 FAX. 4105 616
Estado de Nuevo León	Ing. Maria Concepción Acosta Reyes	Agencia de Prot. M. A. y Rec. Nat.	01(81)20207400/14,20 conchisacosta@gmail.com
Estado de Querétaro	Ing. Marisol Guerrero Jiménez	Secretaría de Desarrollo Sustentable	01(442)2116811/00 Ext.1151 mguerreroj@queretaro.gob.mx
Estado de Guanajuato	I. Q. Claudia Barcenas Blancarte	Instituto de Ecología del Estado de Guanajuato	01(473) 7352600 ext 6111 cbarcenas@guanajuato.gob.mx
Estado de Hidalgo	David Moctezuma Cano	Consejo Estatal de Ecología de Hidalgo	01(771) 17141056 consejo1@prodigy.net.mx
Estado de Durango	L.C.F. Pedro León Bernal	Secretaría de Recursos Nat. y M.A.	01(618)8256971, 1281893, 0452 pedro_leo@yahoo.com.mx
Estado de Michoacán	Ing. Alberto Vásquez García	Secretaría de Urbanismo y Medio Ambiente	3140645 mtorres@michoacan.gob.mx avazquezg@michoacan.gob.mx
Estado de Guerrero	Ing. Betzabeth Romero Carbajal Directora de Emisiones a la Atmósfera	Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales	01(747)4713161, 4714015,4724779 semaren@guerrero.gob.mx betzabethrc@yahoo.com.mx
Estado de Chiapas	Ing. Glorien Grajales Pérez Coordinadora de Emisiones a la Atmósfera y RETC	Instituto de Historia Natural y Ecología	Tel/Fax. (961) 6020189 ggrajales79@yahoo.com.mx
Estado de Aguascalientes	Ing. Juan Jaime Sánchez Nieves	Director de Gestión Ambiental Instituto del Medio Ambiente del Estado de Aguascalientes	(01449)9125585, 9146030 Ext 26 jsanchez@aguascalientes.gob.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

Estados de Morelos	Biol. Armando A. Gutiérrez Sotelo	CEAMA: Comisión Estatal del Agua y Medio Ambiente.	(01777)3175600 etx. 101 o 111 fax:(01777)3174005 armando.gutierrez@morelos.gob.mx prevencionycontrol@morelos.com
Estados de Tabasco	Ing. Sergio Zilli Mánica	Director de Protección y Evaluación Ambiental SEDESPA	(019933) 1363-87 szilli@sedespa.gob.mx
Estados de Tabasco	Ecol. Manuel Esteban Castro	Jefe de Departamento de Prevención y Control de la Contaminación SEDESPA	(019933) 1363-87 ecolmanuel@hotmail.com
Estados de Yucatán	Ing. Francisco Vivas Ucán	Secretaría de Ecología	01(999)9303385 fax 9303380 francisco.vivas@yucatan.gob.mx
Estado de Tamaulipas	Ing. Manuel Antonio Goldaracena O.	SEDUE	01(834)3189469/70,55 coa@tamaulipas.gob.mx
Gobierno del Distrito Federal	Ing. Lucía Cortina Correa	JUD Licencias, Dirección de Regulación Ambiental. Secretaría del Medio Ambiente del Distrito Federal	(55) 5278-9931, ext. 6516 Lucia Cortina < lcortina@sma.df.gob.mx >
Gobierno del Estado Aguascalientes	Ing. Jean Henry Michaus Chico	Subsecretaría de Ecología IMAE	(01449)9125585, 9146030 ext 26
Gobierno del Estado de México	Ing. Georgina Pantoja Cordero	SEGEM; Secretaría de Ecología	(772)2159-9364, 6653, fax 01(55)53668273 inggeopc@yahoo.com.mx
Gobierno de Oaxaca	Lic. Yadira Rodríguez Martínez	Directora de Protección Ambiental	((951) 51335-66 proteccion_ambiental_oax@prodigy.net.mx
Gobierno del Estado de Durango	Roberto Antonio de Jesús Ramírez	Subsecretario. SRNyMA	01(618)128-1891, 128-1892
Estado de Tamaulipas	María del Carmen Beas O.	SEDUE	01(834)3189469/70,55 coa@tamaulipas.gob.mx
Estado de Tamaulipas	Anan Lucía Urbizu González	SEDUE	01(834)3189469/70,55 coa@tamaulipas.gob.mx
Estado de Tamaulipas	Nereyda Antonieta Cárdenas Díaz.	SEDUE	01(834)3189469/70,55 coa@tamaulipas.gob.mx
Gobierno del Estado de Guerrero	Ing. Víctor Rolando Pinelo Vela	Director General de Medio Ambiente Secretaría de Medio Ambiente y	01 (747) 4719587 semaren@guerrero.gob.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

		Recursos Naturales del Estado de Guerrero	
Gobierno del Estado de Guerrero	Elías Daniel Monrroy Ojeda	Director General de Medio Ambiente Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales del Estado de Guerrero	01 (747) 4719543, 540 semaren@guerrero.gob.mx
Estado de Nuevo León	Juan Emilio García Cárdenas	Director de Mejoramiento Ambiental Agencia de Prot. M. A. y Rec. Nat.	01(81)20207414
Estado de Nuevo León	Joaquín Pérez Villarreal	Agencia de Prot. M. A. y Rec. Nat.	01(81)20207400/14,20 joaquinretnl@hotmail.com
Estado de Nuevo León	Ing. Juan Ayala Anguiano	Agencia de Prot. M. A. y Rec. Nat.	01(81)20207400/14,20 nauj_alaya@yahoo.com.mx

ONG'S, CÁMARAS INDUSTRIALES, ACADÉMICOS.

MUNICIPIOS

ESTADO	NOMBRE	ENTIDAD AMBIENTAL / CARGO	CORREO ELECTRÓNICO
Municipio de Aguascalientes	Ing. Beatriz Adriana Gómez Esparza	Coordinadora de Impacto y Riesgo Ambiental de la Dirección de Ecología y Salud	(449) 914-7304 ireynoso@ags.gob.mx rmargain@ags.gob.mx bgomez01@ags.gob.mx
Municipio de San Nicolás de los Garza, N. L.	Ing. Jorge Alberto Velásquez Pequeño	Subdirector de Protección del Medio Ambiente de San Nicolás.	mario.fernandez@sanicolos.gob.mx
Municipio de Morelia	M. en C. Arturo Peláez Figueroa	Director de Protección al Medio Ambiente Secretaria de Desarrollo Urbano y Medio Ambiente	Circuito Mintzita No. 470.Fracc. Manantiales (52)(443) 3220507 Morelia, Mich., México pfarturo@morelia.gob.mx

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

Municipio de Monterrey	Profra. Dora Luz Nuñez Gracia	Dirección de Ecología	018181306565, 6123 etx. 6441, 6427 dluz@monterrey.gob.mx morepeza@monterrey.gob.mx
Municipio de Monterrey	Elsa Cantú Dravaillet	Dirección de Ecología	018181306565, Ext. 6942 elsacantudra@yahoo.com.mx morepeza@monterrey.gob.mx
Municipio de Zapopan	Arq. Carlos Javier de Alba Góngora	Director General de Ecología y Fomento Agropecuario	(33) 31202800 cdealba@zapopan.gob.mx

PERSONAL QUE ESTUVO EN EL ACTO DE INAUGURACIÓN

SEMARNAT	Quim. Felipe Adrián Vázquez Gálvez	Subsecretario de Gestión para la Protección Ambiental	(55) 56 24 35 44, 56 24 35 45 adrian.vazquez@semarnat.gob.mx
Delegación Semarnat Estado de Nuevo León	Quím. José Luis Taméz Garza	Delegado Federal	01 (81) 83-69 89 12, 83-69 89 13 83 69 89 30, 83-69 89 35Fax RED: 38914, 38935 fax 38930 nleon_deleg@semarnat.gob.mx
Gobierno del Estado de Nuevo León	Ing. Emilio Rangel Woodyard	Director General, Agencia de Protección al Medio Ambiente y Recursos Naturales, Estado de Nuevo León.	01(81)20207400, 01, 14,20

SEMARNAT- DGGCARETC

Dirección de Regulación Industrial y RETC-SEMARNAT	M. en C. Maricruz Rodríguez Gallegos	Directora de Regulación Industrial y RETC	(55) 5624-3391, 3389 mrgallegos@semarnat.gob.mx
--	--------------------------------------	---	--

LISTA DE PARTICIPANTES CONFIRMADOS PARA EL EVENTO DE MONTERREY (NACIONAL)

Dirección de Regulación Industrial y RETC-SEMARNAT	Ing. Floreida Paz Benito	Subdirectora de Información y Divulgación	(55) 5624-3393 bpaz@semarnat.gob.mx
Dirección de Regulación Industrial y RETC-SEMARNAT	Biól. Isabel Jiménez Yanes	Subdirector de Planeación e Integración del RETC	(55) 5624-3392 isabel.jimenez@semarnat.gob.mx
Dirección de Regulación Industrial y RETC-SEMARNAT	Ing. José Alberto Manzano Lira	Jefe de Departamento de Recepción y Validación del COA	(55) 5624-3486 alberto.manzano@semarnat.gob.mx
Dirección de Regulación Industrial y RETC-SEMARNAT	Ing. Víctor Manuel Sánchez Rodríguez	Jefe del Departamento de Administración del RETC	(55) 5624-3510 vmsanchezr@semarnat.gob.mx
Dirección de Regulación Industrial y RETC-SEMARNAT	Quím. Teresa Zárate Romano	Jefa de Departamento de Aseguramiento de Calidad de la Información del RETC	(55) 5624-3510 teresa.zarate@semarnat.gob.mx